

1299 : Accord sur le partage de la Haute vallée de la Valserine.

Désirant mettre fin à plusieurs conflits et soucieux surtout de se prémunir contre les convoitises du comte de Savoie, Etienne abbé de Saint Oyend conclut un accord avec Guillaume de Joinville, baron de Gex, pour la défense de la vallée de Mijoux.

En vertu de ce traité, Guillaume fut mis à la tête des troupes de l'abbaye et de la baronnie. Il eut sous ses ordres, mais seulement lorsqu'il ne commandait en personne, les prévôts servant de capitaines aux soldats de l'Abbaye.

Jusqu'alors la Valserine avait servi de limite entre les deux territoires.



A dater de l'association, la vallée fut possédée par indivis, et pris le nom de Vallée commune. La justice s'y rendait en commun. Cependant les officiers de l'abbaye devaient avoir préséance dans l'ordre judiciaire ; comme ceux du baron dans l'ordre militaire.

1329 : Abbaye de Chezery.

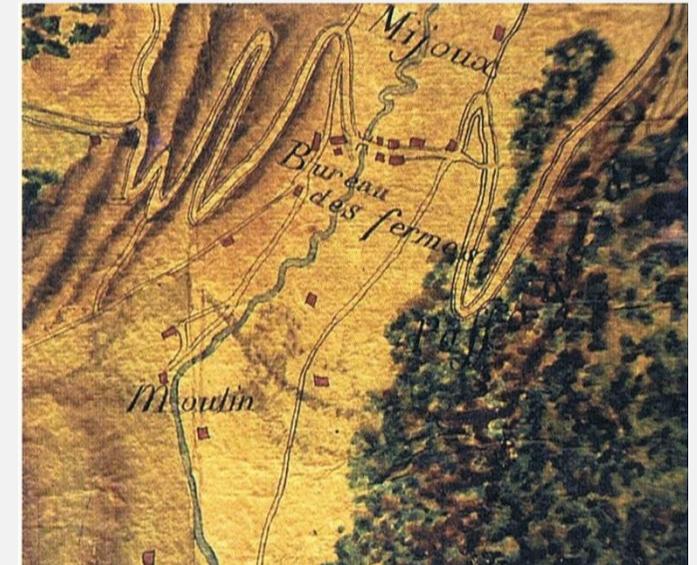
L'abbaye de Chezery prend de l'importance et cherche querelle à son tour aux moines de Nantua.

Le territoire qui n'est séparé que par la Valserine est envahi par ses gens d'armes. Montanges et Champfromier sont pillés et brûlés et les habitants sont faits prisonniers.

Un premier accord a lieu entre Nicolas, abbé de Chezery et Jean de Gigny prieur de Nantua pour créer une frontière commune qui suit le ruisseau qui descend du crêt de Chalam par la combe des Ramas puis reprend les limites actuelles de la commune.

On peut affirmer qu'à partir de ce moment, l'ensemble du Val chezerand est mis en valeur par les moines et paysans de l'abbaye.

(l'acte contenant la délimitation des terres du prieuré et de l'abbaye de Chezery sur le territoire de Montanges est conservé aux archives H53)



1334 : Vallée de la Valserine. Un nouvel accord, servant de transaction est signé à Mijoux entre l'abbé de Saint Oyend et Hugues de Joinville, baron de Gex.

Il renforçait et complétait la convention de 1299, pour mettre fin aux difficultés qui s'étaient élevées à propos des limites des deux territoires, et parfois des luttes entre les habitants, des meurtres, pillages et incendies.

Par cet accord il fut confirmé que la vallée depuis la source de la Valserine jusqu'aux terres de l'abbaye de Chezery serait commune et possédée par indivis entre l'abbé de Saint Oyend et le Seigneur de Gex.

(Suit toute une liste d'articles qui parachèvent cet accord).

Les religieux de Chezery ratifient ce traité le 23 Mai 1337.